

L'ACCS publie une déclaration concernant la directive préalable

La directive préalable peut contribuer à améliorer les communications entre les individus, leurs proches et les prestataires de soins concernant les questions entourant la fin de la vie, et faciliter la prise de décisions en matière de soins de santé, selon l'Association catholique canadienne de la santé (ACCS).

«Dans la mesure où la directive préalable donne l'occasion aux gens de réfléchir en profondeur sur ce qui touche la fin de leur vie et de faire connaître efficacement leurs désirs, elle constitue un instrument important et utile», a souligné l'ACCS dans une déclaration publiée aujourd'hui. Pour l'ACCS, les établissements de soins de santé ont le rôle primordial de faire valoir aux patients, aux résidents et aux prestataires l'importance de la communication et l'utilité et la portée de la directive préalable.

La déclaration de l'ACCS soulève toutefois quelques inquiétudes, notamment face à la difficulté d'élaborer et d'interpréter une directive préalable. L'Association craint également qu'à trop vouloir se fier à la directive préalable, on contribue à renforcer le caractère impersonnel des soins de santé et à créer un modèle juridique pouvant s'interposer entre les individus et les prestataires de soins de santé.

«L'ACCS se demande si l'objectif de la directive préalable — qui est de permettre aux gens de décider du genre de traitements de maintien de la vie qu'ils désirent recevoir — ne risque pas d'être brouillé par ces difficultés.»

La directive préalable ne doit donc pas réduire les efforts d'humanisation des soins, ni empêcher l'instauration d'un milieu où les prestataires de soins, les membres de la famille et les amis sont au courant des souhaits et des valeurs des patients et peuvent prendre pour eux des décisions éclairées et appropriées, de conclure l'ACCS.

L'Association invite ses membres et le grand public à lui faire part de leurs commentaires quant à l'utilisation et la mise en application des directives préalables.

L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est une association nationale chrétienne qui s'intéresse au domaine des soins de santé selon la tradition de l'Église catholique romaine. Parmi ses membres, on compte huit associations provinciales/régionales, 37 membres propriétaires d'établissements de soins de santé, 137 hôpitaux et foyers de soins de santé, huit membres moraux, 121 membres associés (communautés religieuses, diocèses, etc.), ainsi que 266 membres personnels. L'ACCS se préoccupe de la santé sous tous ses aspects : physique, psychologique, spirituel et social.

Renseignements :

Maryse Blouin
Directrice des programmes et des communications
(613) 745-2670

Le 12 décembre 1995
(07- 95)